



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2004/89
ST/SG/AC.10/C.4/2004/18
3 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport des
marchandises dangereuses

Vingt-sixième session,
29 novembre-3 décembre 2004
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Sous-Comité d'experts du système général
harmonisé de classification et d'étiquetage des
produits chimiques

Huitième session, 6-9 décembre 2004
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2005-2006

**Démarche systématique pour le choix des couleurs et l'aspect des pictogrammes
(plaques-étiquettes) selon la classification du SGH**

**Communication du Comité technique international de prévention
et d'extinction du feu (CTIF)**

Rappel des faits

Ces dernières années, le CTIF a participé activement au groupe de travail de l'OIT qui a formulé le document de base du SGH sur la communication des caractéristiques de danger.

Il a formulé à ce propos les suggestions suivantes:

1. Le système harmonisé de communication des dangers devrait utiliser des pictogrammes avec les éléments suivants:
 - Des signes conventionnels associés à des couleurs ou à des combinaisons de couleurs identifiant le danger;
 - Des signes conventionnels ou combinaisons de couleurs identifiant l'état physique;

- Une échelle graphique indiquant le degré de risque;
- Des informations codées mentionnant les autres propriétés intrinsèques particulières.

2. On choisira de préférence le losange, comme dans les transports, pour indiquer les dangers physiques et les dangers pour la santé et l'environnement (toxicité aiguë). Les signes conventionnels et les couleurs, ainsi que les combinaisons de couleurs utilisés dans ce système déjà harmonisé, devraient être employés dans toute la mesure possible.

3. Afin que les informations puissent être comprises dans un contexte mondial, les phrases et les lettres devraient être remplacées par des pictogrammes composés de signes conventionnels de codes couleurs, de fonds codés et d'autres informations codées (par exemple des chiffres). Ces éléments codés devraient rester aussi peu nombreux et aussi simples que possible afin de faciliter la formation des personnes concernées.

4. Les pictogrammes sont préférables aux informations codées (comme le système de numérotation employé pour le transport) pour informer les personnes autres que les services d'intervention d'urgence. Au cas où un système de numérotation serait nécessaire, on veillera à ce qu'il soit facile à décoder, par exemple 2 TOC pour gaz, toxique, comburant, corrosif.

5. Il convient de se demander si le danger présenté par les gaz liquéfiés non inflammables, réfrigérés à très basse température, devrait être traité. Actuellement, il n'est mentionné ni dans les dangers physiques, ni dans les dangers pour la santé.

Le signe conventionnel suivant pourrait être utilisé pour ces matières



6. L'indication du degré de risque n'est requise que sur les pictogrammes pour les liquides et matières inflammables qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables car, selon le degré de risque, les premières mesures à prendre sont différentes. En effet, si les mesures initiales ne sont pas bien adaptées, cela augmente les risques pour les membres des services d'intervention et/ou pour le public ainsi que pour l'environnement lorsqu'on utilise des moyens d'extinction inappropriés.

7. Le degré de risque devrait être indiqué non pas au moyen de mentions d'avertissement, qui peuvent poser des problèmes linguistiques, mais plutôt à l'aide d'une échelle graphique où le degré de risque est représenté, selon sa gravité, par un nombre variable de symboles ou de formes (comme les barres figurant sur les étiquettes des matières radioactives). L'information serait ainsi plus facile à lire de loin par les secouristes et serait comprise par les personnes ayant reçu une formation appropriée, par-delà les barrières linguistiques et culturelles. Comme dans le cas pour toutes les informations codées, un tel système exigerait une certaine formation, qu'il serait aisé d'ajouter à la formation de base des services d'intervention d'urgence.

Situation actuelle

La dernière proposition de la Norvège visant à introduire une nouvelle plaque-étiquette pour les peroxydes organiques, proposition qui a été très bien accueillie par de nombreux experts, soulignait que:

- Les pictogrammes sont le moyen le plus sûr de communiquer les dangers aux services d'intervention parce qu'ils peuvent toujours être trouvés sur les unités de transport en cas d'incident;
- La visibilité de loin est un élément très important.

Lorsqu'il a appuyé la proposition norvégienne, le CTIF a fait remarquer que quelques pictogrammes devraient encore être améliorés. Les points à prendre en considération sont les suivants:

- Similitude des pictogrammes (plaques-étiquettes) pour les liquides inflammables et les gaz inflammables;
- Un signe conventionnel blanc, par exemple une flamme, sur un fond sombre est beaucoup plus visible de loin qu'un signe conventionnel noir (certaines couleurs comme le rouge sont difficiles à voir dans des conditions de visibilité réduite);
- Les mesures d'urgence à prendre dépendent en grande partie de l'état physique du produit dégagé (pour l'instant, cette information n'est pas fournie par un pictogramme [plaque-étiquette]).

Proposition

Le CTIF propose que:

1. Le sous-comité du transport des marchandises dangereuses et le sous-comité du SGH inscrivent dans leur programme de travail pour la période biennale 2005-2006 un examen des «Dispositions relatives aux étiquettes» qui figurent au paragraphe 5.2.2.2 du Règlement type. Cet examen aurait pour but de définir une démarche systématique pour le choix des couleurs et l'aspect des pictogrammes (plaques-étiquettes), selon la classification du SGH, afin de mieux répondre aux besoins des services d'intervention concernés.

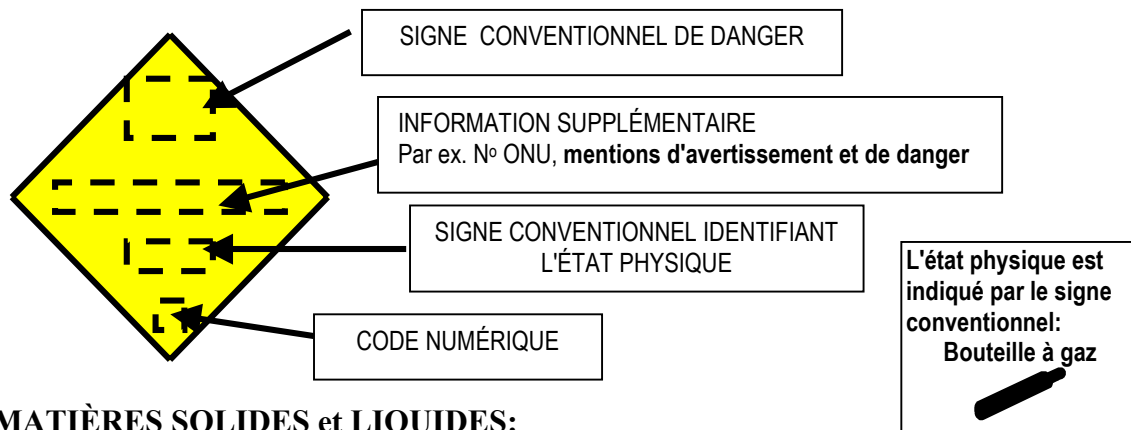
[Des suggestions sont présentées dans l'annexe à titre de base de réflexion.]

2. Si les sous-comités en sont d'accord, le CTIF propose qu'un groupe de travail soit constitué pour procéder à cet examen. Le Comité serait prêt à accueillir ce groupe de travail.

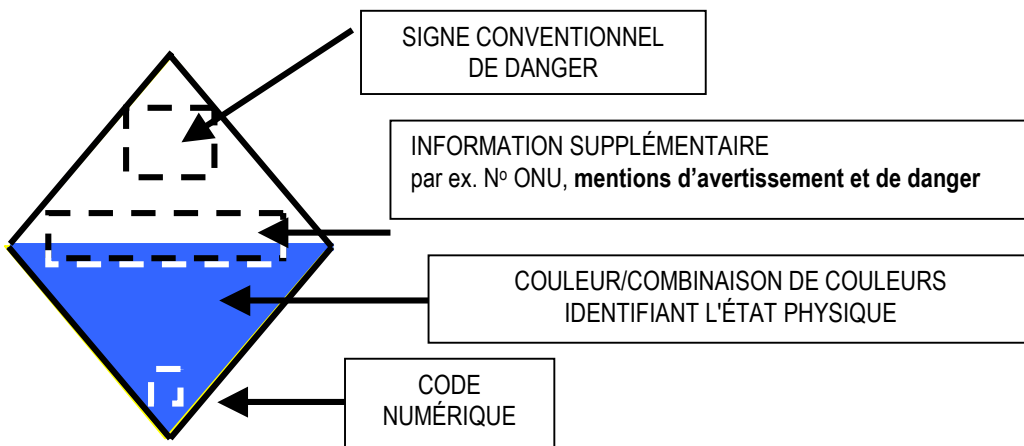
Annexe

ÉLÉMENTS DES PICTOGRAMMES

GAZ:

















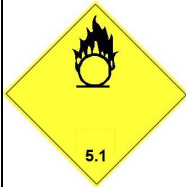

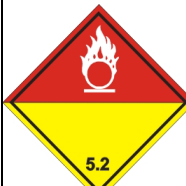


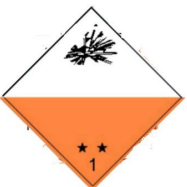
MATIÈRES SOLIDES et LIQUIDES:



















L'état physique est indiqué par les couleurs du pictogramme				
<i>Liquide</i>	<i>Exemple</i>		<i>Matière solide</i>	<i>Exemple</i>
Couleur uniforme			Couleur différente pour la moitié supérieure et la moitié inférieure	



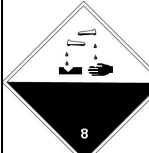



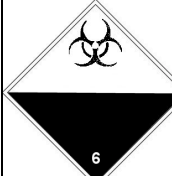
Un système conforme aux principes susmentionnés est présenté ci-après


DANGER PHYSIQUE	SIGNE CONVENTIONNEL	MATIÈRES CONCERNÉES	PICTOGRAMME		
			GAZ	LIQUIDE	MATIÈRE SOLIDE
INFLAMMABILITÉ	<i>Flamme</i>				
		GAZ INFLAMMABLES			
		LIQUIDES INFLAMMABLES			
		MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES			
		MATIÈRES AUTORÉACTIVES			
		LIQUIDES PYROPHORIQUES			
		MATIÈRES SOLIDES PYROPHORIQUES			
		MATIÈRES ÉCHAUFFANTES			

DANGER PHYSIQUE	SIGNE CONVENTIONNEL	MATIÈRES CONCERNÉES	PICTOGRAMME		
			GAZ	LIQUIDE	MATIÈRE SOLIDE
		MATIÈRES qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables			
COMBURANT	<i>Flamme au-dessus d'un cercle</i>				
		GAZ COMBURANTS			
		LIQUIDES COMBURANTS			
		MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES			
		PÉROXIDES ORGANIQUES			
EXPLOSION	<i>Bombe explosant</i>	MATIÈRES EXPLOSIVES			

DANGER PHYSIQUE	SIGNE CONVENTIONNEL	MATIÈRES CONCERNÉES	PICTOGRAMME		
			GAZ	LIQUIDE	MATIÈRE SOLIDE
CORROSIVITÉ 	<i>Liquides déversés de deux tubes à essai en verre et attaquant une main et un métal</i>	MÉTAUX CORROSIFS			
	Bouteille à gaz	GAZ SOUS PRESSION			
	Cristal de glace	GAZ RÉFRIGÉRÉS			
	Thermomètre 	MATIÈRES TRANSPORTÉES À CHAUD			

DANGER POUR LA SANTÉ	SIGNE CONVENTIONNEL	MATIÈRES CONCERNÉES	PICTOGRAMME		
			GAZ	LIQUIDE	MATIÈRE SOLIDE
TOXICITÉ AIGUË 	Tête de mort sur deux tibias	TOXICITÉ AIGUË par ingestion, par absorption cutanée			
		TOXICITÉ AIGUË par inhalation			

DANGER POUR LA SANTÉ	SIGNE CONVENTIONNEL	MATIÈRES CONCERNÉES	PICTOGRAMME		
CORROSIVITÉ	<i>Liquides déversés de deux tubes à essai en verre et attaquant une main et un métal</i> 	Irritation cutanée/ Corrosion			
AUTRES EFFETS TOXIQUES	<i>Trois croissants sur un cercle</i> 	Matières infectieuses			

DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT	SIGNE CONVENTIONNEL	MATIÈRES CONCERNÉES	PICTOGRAMME		
			GAZ	LIQUIDE	MATIÈRE SOLIDE
EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT	<i>Arbre et poisson</i> 	TOXICITÉ POUR LE MILIEU AQUATIQUE		